Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX493 · ANNEXES DÉDIÉES

Le pardon sans limites : la réponse de Jésus à Pierre

Matthieu 18.21-22 ; Luc 17.3-4 La parabole du serviteur impitoyable est précédée d'un échange essentiel entre Pierre et Jésus. L'apôtre demande combien de fois il…

LECTURE
21 min

RÉFÉRENCES
18

LIVRES CITÉS
3

PUBLIÉE
25/11/2026

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx493-le-pardon-sans-limites-la-reponse-de-jesus-a-pierre/

EXPORTÉE LE
25/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

ANX493 - Le pardon sans limites : la réponse de Jésus à Pierre 2
1. Introduction 2
2. La question de Pierre dans son contexte 3
3. La valeur du nombre sept dans les Écritures 3
4. Le texte grec de Matthieu 18.22 4
5. Le rapprochement avec Genèse 4.24 4
6. La traduction « soixante-dix fois sept fois » 5
7. La traduction « soixante-dix-sept fois » 5
8. Quelle traduction faut-il privilégier ? 6
9. Le pardon répété dans Luc 17.3-4 6
10. Le pardon répété ne signifie pas l'absence de correction 7
11. Le danger d'une interprétation purement numérique 7
12. La patience et le pardon : deux notions complémentaires 8
13. Le pardon illimité et la gravité des offenses 8
14. La portée théologique de la réponse de Jésus 9
15. Conclusion de l'annexe 9
Lexique 10

ANX493 - Le pardon sans limites : la réponse de Jésus à Pierre

Matthieu 18.21-22 ; Luc 17.3-4

1. Introduction

La parabole du serviteur impitoyable est précédée d'un échange essentiel entre Pierre et Jésus. L'apôtre demande combien de fois il doit pardonner à son frère lorsqu'il pèche contre lui. Il propose lui-même une limite de sept pardons.

La réponse de Jésus dépasse cette proposition et prépare directement l'enseignement de Matthieu 18.23-35.

L'expression traduite selon les versions par « soixante-dix fois sept fois » ou « soixante-dix-sept fois » soulève une question linguistique et exégétique importante.

Cette annexe examine le sens de la question de Pierre, la formulation grecque de la réponse de Jésus, son rapprochement avec Genèse 4.24 et sa portée pour le pardon chrétien.

2. La question de Pierre dans son contexte

En Matthieu 18.21, Pierre s'approche de Jésus et lui demande :

« Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi ? Sera-ce jusqu'à sept fois ? »

Cette question intervient après l'enseignement sur la correction fraternelle en Matthieu 18.15-20.

Jésus vient d'expliquer comment agir lorsqu'un frère commet une faute.

Pierre soulève alors une difficulté complémentaire.

Même lorsqu'une personne accepte de pardonner, doit-elle continuer à le faire si les offenses se répètent ?

La question ne porte donc pas sur une faute isolée.

Elle concerne la répétition du péché dans une relation fraternelle.

Pierre propose une limite relativement élevée : sept fois.

Le texte ne précise pas pourquoi il choisit ce nombre.

Il serait donc imprudent d'affirmer qu'il reprend nécessairement une règle rabbinique particulière.

Ce qui est certain, c'est qu'il envisage le pardon comme une obligation pouvant être comptabilisée.

Jésus va précisément remettre en question cette manière de raisonner.

3. La valeur du nombre sept dans les Écritures

Le nombre sept apparaît fréquemment dans la Bible.

Il est notamment associé au rythme de la création et au repos du septième jour (Genèse 2.2-3).

Il intervient également dans les prescriptions relatives au sabbat et à l'année sabbatique.

Dans différents contextes bibliques, il peut évoquer une totalité ou un ensemble complet.

Cependant, cette valeur symbolique ne doit pas être appliquée automatiquement à toutes ses occurrences.

En Matthieu 18.21, Pierre propose concrètement de pardonner jusqu'à sept fois.

Le passage ne précise pas s'il entend donner au nombre une signification symbolique particulière.

Il est néanmoins possible que cette proposition exprime, à ses yeux, une disposition généreuse.

La réponse de Jésus montre que même cette limite demeure insuffisante pour définir l'attitude attendue du disciple.

4. Le texte grec de Matthieu 18.22

La réponse de Jésus contient l'expression grecque :

hebd omēkontakis hepta - plus exactement *hebdomēkontakis hepta* (ἑβδομηκοντάκις ἑπτά).

Cette formulation peut être comprise de deux manières principales :

- Soixante-dix fois sept fois, soit quatre cent quatre-vingt-dix fois.
- Soixante-dix-sept fois.

La difficulté vient de la manière dont les deux éléments numériques sont associés.

Certaines traductions françaises retiennent « soixante-dix fois sept fois ».

D'autres privilégient « soixante-dix-sept fois ».

Cette différence ne correspond pas à deux récits contradictoires.

Elle résulte de l'interprétation d'une même expression grecque.

Il convient donc de distinguer la formulation du texte et les différentes manières de la traduire.

5. Le rapprochement avec Genèse 4.24

Un élément important apparaît lorsqu'on compare Matthieu 18.22 à Genèse 4.24.

Dans ce passage, Lémec déclare :

« Caïn sera vengé sept fois, et Lémec soixante-dix-sept fois. »

Dans la traduction grecque ancienne de la Genèse, la Septante, l'expression employée pour Lémec est très proche de celle de Matthieu 18.22.

Cette correspondance mérite une attention particulière.

Dans Genèse 4, Lémec exprime une logique de vengeance amplifiée.

Il revendique une riposte disproportionnée.

Dans Matthieu 18, Jésus appelle au contraire à dépasser les limites ordinaires du pardon.

Le contraste est particulièrement significatif.

Là où Lémec multiplie la vengeance, Jésus enseigne une miséricorde qui refuse d'être enfermée dans un calcul.

Le rapprochement avec Genèse 4.24 constitue donc un argument important en faveur de la traduction « soixante-dix-sept fois ».

Cependant, il faut reconnaître que Matthieu ne cite pas explicitement le passage de la Genèse.

L'allusion est probable, mais son caractère intentionnel demeure une conclusion exégétique.

6. La traduction « soixante-dix fois sept fois »

La traduction « soixante-dix fois sept fois » possède une longue histoire dans la tradition chrétienne.

Elle conduit au nombre de quatre cent quatre-vingt-dix.

Cette interprétation met l'accent sur l'amplification considérable de la proposition de Pierre.

Celui-ci envisageait sept pardons.

Jésus répondrait en multipliant cette limite par soixante-dix.

Cependant, cette lecture ne doit pas conduire à considérer le quatre cent quatre-vingt-onzième péché comme une offense qu'il serait désormais permis de ne plus pardonner.

Une telle conclusion contredirait la fonction de la réponse de Jésus.

Le nombre exprime une exigence qui dépasse la comptabilité ordinaire des offenses.

Même lorsque cette traduction est retenue, l'enseignement principal demeure celui d'un pardon qui ne doit pas être limité par un décompte personnel.

7. La traduction « soixante-dix-sept fois »

La traduction « soixante-dix-sept fois » présente l'avantage de correspondre au rapprochement avec Genèse 4.24 dans la Septante.

Elle met particulièrement en valeur l'opposition entre la vengeance de Lémec et le pardon demandé par Jésus.

Dans cette perspective, la réponse ne vise pas simplement à multiplier le nombre proposé par Pierre.

Elle inverse une logique ancienne de vengeance.

Lémec revendiquait une vengeance amplifiée.

Jésus appelle ses disciples à une disposition inverse, caractérisée par une miséricorde répétée.

Cette lecture s'accorde étroitement avec la parabole du serviteur impitoyable.

Le premier serviteur refuse de manifester de la compassion alors qu'il vient de bénéficier d'une remise exceptionnelle.

Il agit selon une logique d'exigence impitoyable plutôt que selon la miséricorde du roi.

Le rapprochement avec Genèse 4 renforce donc la cohérence de l'enseignement.

8. Quelle traduction faut-il privilégier ?

Sur le plan linguistique, les deux traductions ont été défendues.

Cependant, le parallèle avec Genèse 4.24 constitue un argument sérieux en faveur de « soixante-dix-sept fois ».

Cette traduction permet de comprendre la réponse de Jésus comme un renversement de la logique de vengeance exprimée par Lémec.

Il convient néanmoins de ne pas transformer cette préférence exégétique en certitude absolue.

Le texte grec de Matthieu a donné lieu à deux traditions de traduction reconnues.

La différence numérique ne modifie pas le sens fondamental de l'enseignement.

Dans les deux cas, Jésus refuse que Pierre fixe une limite au pardon en comptabilisant les offenses.

L'objectif de la réponse n'est pas d'établir un nouveau plafond.

Il est de transformer la disposition du disciple envers son frère.

9. Le pardon répété dans Luc 17.3-4

L'Évangile selon Luc rapporte un enseignement complémentaire.

En Luc 17.3-4, Jésus déclare que si un frère pèche, il faut le reprendre et, s'il se repent, lui pardonner.

Il ajoute que si ce frère pèche sept fois dans une journée et revient sept fois en disant qu'il se repent, il faut lui pardonner.

Cette formulation présente plusieurs particularités.

Le nombre sept apparaît de nouveau.

Cependant, Jésus précise ici que les offenses peuvent se produire au cours d'une seule journée.

Il mentionne également la repentance du frère.

L'enseignement montre que la répétition d'une faute ne constitue pas, à elle seule, une raison suffisante pour refuser le pardon à celui qui revient en reconnaissant son péché.

Luc met ainsi l'accent sur la responsabilité de pardonner lorsque la repentance est exprimée.

Matthieu insiste davantage sur l'impossibilité de fixer une limite comptable à la miséricorde.

Ces deux enseignements se complètent.

10. Le pardon répété ne signifie pas l'absence de correction

La réponse de Jésus à Pierre ne doit pas être séparée du contexte de Matthieu 18.

Le chapitre contient également un enseignement sur la correction fraternelle.

Jésus ne demande donc pas d'ignorer les fautes répétées.

Il enseigne que celles-ci doivent être traitées dans un esprit de vérité et de miséricorde.

La correction peut être nécessaire.

La repentance doit être prise au sérieux.

La réconciliation peut demander des démarches concrètes.

Cependant, aucune de ces réalités ne justifie une attitude de vengeance personnelle.

Le pardon répété ne consiste pas à déclarer que toutes les fautes sont sans importance.

Il signifie que le disciple ne doit pas considérer la miséricorde comme une faveur dont il pourrait arbitrairement épuiser le nombre.

11. Le danger d'une interprétation purement numérique

Une lecture exclusivement numérique de Matthieu 18.22 conduirait à une difficulté majeure.

Si Jésus avait voulu établir une limite précise, il aurait simplement remplacé le nombre sept par un nombre plus élevé.

Le disciple pourrait alors tenir un registre des offenses jusqu'à atteindre le total autorisé.

Cette interprétation serait contraire à la parabole qui suit immédiatement.

Le premier serviteur est condamné précisément parce qu'il refuse de manifester la compassion dont il a bénéficié.

La question centrale n'est donc pas celle du nombre exact des offenses.

Elle concerne la disposition intérieure.

Le pardon ne doit pas être transformé en une opération comptable.

Il constitue une exigence morale fondée sur la miséricorde divine.

12. La patience et le pardon : deux notions complémentaires

La parabole du serviteur impitoyable emploie à deux reprises une demande de patience.

Le premier serviteur demande au roi de lui accorder du temps.

Son compagnon lui adresse ensuite une supplication comparable.

La patience concerne ici le délai accordé au débiteur.

Le pardon va plus loin.

Le roi ne se contente pas d'attendre.

Il remet entièrement la dette.

Cette distinction éclaire l'enseignement de Jésus.

La patience permet de supporter une situation difficile sans réagir immédiatement avec sévérité.

Le pardon consiste à renoncer à maintenir l'offense comme fondement d'une vengeance personnelle.

Les deux dispositions peuvent se compléter.

Cependant, elles ne sont pas identiques.

La parabole montre que le premier serviteur refuse même la patience minimale demandée par son compagnon, alors qu'il avait lui-même bénéficié d'une remise totale.

13. Le pardon illimité et la gravité des offenses

L'enseignement de Jésus ne signifie pas que toutes les offenses possèdent la même gravité.

Certaines fautes peuvent être relativement limitées.

D'autres peuvent provoquer des dommages profonds et durables.

La répétition d'un comportement peut également aggraver ses conséquences.

Le pardon chrétien ne demande pas de nier ces différences.

Il ne signifie pas davantage que les victimes doivent renoncer à toute protection ou à toute démarche de justice.

La réponse de Jésus concerne la disposition à pardonner.

Elle ne supprime pas les responsabilités de celui qui commet une faute.

Une personne peut donc renoncer à la vengeance tout en exigeant la cessation d'un comportement dangereux.

Elle peut également rechercher une réparation légitime sans adopter une attitude impitoyable.

Cette distinction permet de respecter à la fois l'exigence de miséricorde et la gravité des injustices humaines.

14. La portée théologique de la réponse de Jésus

La réponse donnée à Pierre révèle une caractéristique essentielle de la vie dans le royaume des cieux.

Le pardon ne doit pas dépendre d'une limite fixée par celui qui a été offensé.

Il doit être compris à partir de la miséricorde divine.

La parabole qui suit explique cette exigence par une comparaison saisissante.

Le premier serviteur bénéficie d'une remise immense.

Il refuse pourtant une faveur beaucoup plus limitée à son compagnon.

Son comportement révèle qu'il n'a pas laissé la compassion reçue transformer son attitude.

Jésus montre ainsi que le pardon chrétien ne repose pas uniquement sur la répétition d'un devoir moral.

Il trouve son fondement dans la reconnaissance de la grâce de Dieu.

La miséricorde reçue appelle une miséricorde accordée.

15. Conclusion de l'annexe

L'examen de Matthieu 18.21-22 permet de mieux comprendre la fonction de la parabole du serviteur impitoyable.

Pierre demande combien de fois il doit pardonner à son frère.

Jésus refuse de limiter le pardon à un nombre d'offenses.

L'expression grecque de sa réponse peut être traduite par « soixante-dix fois sept fois » ou « soixante-dix-sept fois ».

Le rapprochement avec Genèse 4.24 favorise la seconde traduction, sans rendre la première dépourvue de fondement.

Dans les deux cas, le sens de l'enseignement demeure identique.

Jésus ne remplace pas une limite par une autre.

Il appelle ses disciples à dépasser la logique du calcul et de la vengeance.

La parabole qui suit révèle pourquoi cette exigence est fondamentale : celui qui a reçu une immense miséricorde doit apprendre à manifester une compassion véritable envers son prochain.

Le pardon chrétien ne se mesure pas au nombre des offenses déjà pardonnées. Il repose sur une disposition du cœur façonnée par la miséricorde de Dieu, sans supprimer pour autant la nécessité de la vérité, de la repentance et de la justice.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Le résumé de la parabole de Matthieu 18.23-35 — Matthieu 18.23-35 raconte la parabole du serviteur impitoyable, une histoire puissante sur le pardon. Le Messie Jésus compare le royaume des cieux à un roi qui décide de régler les comptes avec ses serviteurs.
INF126 · https://schilo.org/inf126-le-resume-de-la-parabole-de-matthieu-18-23-35/

Le sabbat — Le sabbat est un jour de repos et de sanctification dans la tradition juive, observé du vendredi soir au samedi soir. Commandement Biblique : Le sabbat est l'un des Dix Commandements donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï.
INF089 · https://schilo.org/inf089-le-sabbat/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX492 - Le pardon, la repentance et la réconciliation : trois réalités à distinguer https://schilo.org/anx492-le-pardon-la-repentance-et-la-reconciliation-trois-realites-a-distinguer/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX494 - La remise d'une dette peut-elle être annulée ? Le pardon et le jugement dans Matthieu 18.23-35 https://schilo.org/anx494-la-remise-dune-dette-peut-elle-etre-annulee-le-pardon-et-le-jugement-dans-matthieu-18-23-35/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx493-le-pardon-sans-limites-la-reponse-de-jesus-a-pierre/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.